



Nomination des membres du Conseil d'Administration de CAFI participant au Comité de Revue des Programmes du FONAREDD

Adoptée par courrier électronique le 06.03.2024

EB.2024.04

Considérant :

- Les [termes de références du FONAREDD](#) établissant leurs nouvelles structures de gouvernance, approuvés par le Conseil d'administration de CAFI par le biais de la note de [décision EB.2023.36](#) adoptée en novembre 2023.
- La décision 02/11/23 prise par le Comité directeur du FONAREDD le 30 novembre 2023 approuvant les mesures transitoires pour l'approbation des programmes financés par le FONAREDD.

Le Conseil d'Administration :

1. Remercie le Ministère des Finances et le Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour leurs efforts conjoints visant à rendre opérationnelles les nouvelles structures de gouvernance du FONAREDD, notamment le Comité de Revue des Programmes.
2. Demande, comme stipulé dans le manuel d'opération du FONAREDD, de recevoir la documentation de base au moins 14 jours calendaires avant chaque session du Comité de Revue des Programmes.
3. Nomme comme membres permanents du Comité de Revue des Programmes un représentant au nom du Royaume de Norvège et un représentant au nom du Royaume-Uni.
4. Désigne comme membre rotatif du Comité de Revue des Programmes, en fonction de l'ordre du jour de chaque Comité, comme stipulé dans les Termes de Références du FONAREDD (Alinea 69, point d), un représentant des Pays-Bas.